

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01128 Numéro SIREN : 898 056 890 Nom ou dénomination : 5 GROUPE
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 7169

Désignation de l'entreprise		SAS 5 GROUPE		2 Rue Charles de Coulomb		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		ZI de Mitry-Compans		77290 MITRY MORY			
SIRET		8 9 8 0 5 6 8 9 0 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122021			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	750 600	042		750 600	
	Total I (5)	044	750 600	048		750 600	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	21 370	086		21 370	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	21 370	098		21 370	
Total général (I + II)		110	771 970	112		771 970	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		50 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(38 193)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		11 807			
	Provisions pour risques et charges	154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		756 862			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 000			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 300)	172		300			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		760 162			
Total général (I + II + III)		180		771 970			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		648 352
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		750 600
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 5 GROUPE		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 127			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244	22 311			
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	31 438		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(31 438)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294	6 755			
	Charges exceptionnelles (VI)				300				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(38 193)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	20 327			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdécies)	992		
ZFA NG (44. quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
Dédutions	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle - nulle simulateur de conduite	641	
	dont divers *			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					354	17 866			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					372	17 866			

5 GROUPE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 €uros**

**Siège social : 2 Rue Charles de Coulomb - Z.I. de Mitry-Compans
77290 MITRY MORY**

898 056 890 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide d'affecter le résultat déficitaire qui ressort à 38 192,55 €uros comme suit :

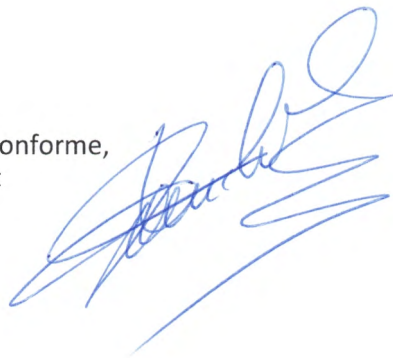
- Au compte « Report à Nouveau » à hauteur de 38 192,55 €uros

Cette affectation verra le montant de nos capitaux propres ressortir à 11 807,45 €uros pour un capital social de 50 000 €uros.

ONT VOTE POUR :	5 000 VOIX
ONT VOTE CONTRE :	0 VOIX
SE SONT ABSTENUS :	0 VOIX

Cette résolution est ADOPTÉE

Pour copie certifiée conforme,
Le Président



5 GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros

Siège social : 2 Rue Charles de Coulomb - Z.I. de Mitry-Compans
77290 MITRY MORY

898 056 890 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers actionnaires,

Nous avons établi, en notre qualité de Présidente de la société, le présent rapport de gestion en application de l'article L 232-1 du Code du Commerce et des statuts de notre société sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021, pour satisfaire à l'information des tiers et des actionnaires sur la situation et l'activité de notre société durant cet exercice, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée, accompagnées du texte des résolutions soumises à vos votes, vous ont été régulièrement adressées par courrier recommandé du 13 Juin 2022 et que les documents d'information prévus par l'article 33.3 des statuts sociaux ont été tenus à votre disposition au siège social, notamment les rapports de Président et du Commissaire aux Comptes ainsi que les comptes annuels.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, sont conformes à la Législation en la matière

I – Compte rendu de la gestion de la Présidente ainsi que de l'activité de la société durant l'exercice écoulé (article 232-1 II du Code de Commerce)

Activité

- Durant ce premier exercice social, d'une durée de 9 mois, nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires, notre seule activité portant sur la détention de participation génératrice de produits financiers.

- Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 31 438 Euros, consistant en :

Autres Charges Externes	31 438 Euros dont :
Honoraires comptables et juridique	6 739 Euros

Commissions et Frais sur Emprunt	1 250 Euros
Impôts et Taxes	22 311 Euros dont :
Droits d'Enregistrement	22 311 Euros

- Le résultat financier ressort négatif à 6 755 Euros, représentatifs principalement des intérêts sur l'emprunt souscrit pour acquérir les parts sociales du capital de la Société AGEDIS à hauteur de 750 000 Euros. A la clôture de cet exercice la totalité de cet emprunt reste dû, ayant bénéficié d'un différé de remboursement jusqu'à la première distribution de dividendes de notre Filiale.

En conséquence, et après comptabilisation de toutes charges et impôts, notre résultat se solde par **un déficit de 38 192,55 Euros**.

Situation de la société durant l'exercice écoulé et perspectives d'avenir

Les résultats de cet exercice sont conformes à nos prévisions.

Nous avons procédé sur cet exercice à l'acquisition de 450 parts sociales du capital social, soit 30 %, de la Société AGEDIS auprès de la Société G.L.B. FINANCES, moyennant le prix de 750 600 Euros. Cet achat a été financé par un emprunt de 750 000 Euros consenti par notre Banque le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, d'une durée de 7 ans, remboursable par annuité et soumis à un taux d'intérêts fixe de 1,75 % l'an.

La Banque a demandé en garantie de bonne fin du crédit consenti à notre Société un nantissement des 450 parts sociales acquises avec agrément immédiat du Cessionnaire, outre la garantie personnelle de chacun des associés de notre Société à hauteur de 375 000 Euros par la Société A.S.M.G. FINANCES - 198 000 Euros par Monsieur BRULE – 117 000 Euros par Monsieur CAGALJ - 45 000 Euros par Monsieur GUERITE et 45 000 Euros par Madame MARCHAL et d'une assurance décès – invalidité au nom de chacun à du concurrence de leur engagement.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'ayant réalisé aucun chiffre d'affaires lié à une activité commerciale n'a généré aucune valeur ajoutée.

Notre capacité d'autofinancement ressort à (- 38 193) Euros et notre besoin en fonds de roulement ressort à (- 3 000) Euros.

La rentabilité financière de notre Société, qui mesure la rentabilité de l'investissement des associés, ressort pour cet exercice à - 323,46.

Les diverses opérations enregistrées au cours de cet exercice sont traduites dans les comptes de la société, dont le total de bilan au 31 Décembre 2021 s'élevait à 771 970 Euros, donnant la situation suivante pour les postes les plus importants :

	Au 31/12/2021
ACTIF	
Immobilisation Financières	750 000 €
Disponibilités	21 370 €
PASSIF	
Capitaux propres	11 807 €
Emprunts	756 862 €
Comptes d'Associés	300 €
Fournisseurs	3 000 €

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

Notre Filiale AGEDIS a constaté, lors de son arrêté des comptes au 31 Décembre 2021, que la crise sanitaire traversée n'a pas eu d'impact sur son activité et que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Il nous faut constater que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur notre activité. A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

II – Mentions particulières

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions des articles L 441-6 al.1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous devons vous communiquer la décomposition des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, dont le terme est échu, selon les modalités de l'arrêté du 20 Mars 2017 :

Or, notre Société n'ayant aucune dette fournisseurs, ni créances clients à la clôture de cet exercice, cette information n'est pas pertinente.

Utilisation d'instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation particulière en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et profits de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Activité de la Société en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il vous est rappelé l'absence de distribution de dividende depuis la création de notre Société, celle-ci clôturant son premier exercice.

Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce.

Filiales et participations (visées à l'article 223-6 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que notre société détient les participations suivantes :

Nom	Capital	% détenu	Capitaux Propres	Dernier C.A.	Dernier Résultat
SARL AGEDIS	24 000 €	30 %	2 349 569 €	5 625 189 €	301 174 €

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions souscrites au cours de l'exercice, dont il vous sera demandé la ratification lors de l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolution qui vous a été communiqué.

III - Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire qui ressort à 38 192,55 €uros comme suit :

- Au compte « Report à Nouveau » à hauteur de 38 192,55 €uros

Cette affectation verra le montant de nos capitaux propres ressortir à 11 807,45 €uros pour un capital social de 50 000 €uros, traduisant la perte de plus de la moitié de nos capitaux propres.

Cette situation motive l'application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, lequel stipule : « *que si du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les associés décident, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.....* ».

Dans ces conditions, une consultation devra intervenir dans le cadre d'une délibération extraordinaire sur les dispositions précitées dans les prochaines semaines.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation, et vous remercions tant de les accueillir par un vote favorable lors de l'assemblée, que de bien vouloir donner quitus à la Présidente de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Mitry Mory
Le 13 Juin 2022

Le Président





PHILIPPE LORIN

EXPERT COMPTABLE INSCRIT À L'ORDRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE BESANÇON

SAS 5 GROUPE
SAS au capital de 50 000 €
2 Rue Charles de Coulomb
ZI de Mitry-Compans
77290 MITRY MORY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A L' EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**



PHILIPPE LORIN

EXPERT COMPTABLE INSCRIT À L'ORDRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE BESANÇON

SAS 5 GROUPE

2 Rue Charles de Coulomb

ZI de Mitry-Compans

77290 MITRY MORY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'assemblée générale de la société 5 GROUPE

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mars 2021, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 5 GROUPE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de mon rapport.

➤ **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice et l'information au titre de l'impact du Covid-19 sur l'activité de l'entreprise.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur, la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les titres de participations :

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié de l'évaluation des titres de participation selon les modalités décrites dans l'annexe et je me suis assuré de leurs correctes applications.

Mes travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code du Commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pontarlier, le 9 juin 2022

SAS Philippe LORIN audit

Le Commissaire aux Comptes

Philippe LORIN



RAPPORT SPECIAL



PHILIPPE LORIN

EXPERT COMPTABLE INSCRIT À L'ORDRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE BESANÇON

SAS 5 GROUPE

2 Rue Charles de Coulomb

ZI de Mitry-Compans

77290 MITRY MORY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

A l'assemblée générale de la société 5 GROUPE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 25 mars 2021, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 15 des statuts, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 27 des statuts, j'ai été avisé de la convention suivante mentionnée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé :

Convention de trésorerie avec la société ASMG FINANCES

➤ Associé concerné : SAS ASMG FINANCES

➤ Nature et objet :

Votre société a signé avec la société ASMG FINANCES une convention de trésorerie le 13 avril 2021 pour une durée indéterminée.

Cette convention concerne les avances de trésorerie destinées à permettre à chaque entité concernée d'assurer le financement de leur fonctionnement.

➤ Modalité d'exécution :

Pendant cet exercice, la SAS ASMG FINANCES a consenti à votre société une avance pour un montant de 300 euros.

Fait à Pontarlier, le 9 juin 2022

SAS Philippe LORIN audit

Le Commissaire aux Comptes

Philippe LORIN



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			Net
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	750 600		750 600	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	750 600		750 600	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	21 370		21 370	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	21 370		21 370	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		771 970		771 970	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

PHILIPPE LORIN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 6 Rue Eugène Thévenin
 25300 PONTARLIER

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(38 193)	
	Total des capitaux propres	11 807	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	756 862 300	
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 000	
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	760 162	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	771 970	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(38 192,55)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		111 810	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

PHILIPPE LORIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6 Rue Eugène Thèvenin
28300 PONTARLIER

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

		France	Exportation	9 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 127	
	Impôts, taxes et versements assimilés			22 311	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			31 438	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(31 438)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 438)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	6 755	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	6 755	
RESULTAT FINANCIER		(6 755)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(38 193)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES		38 193	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(38 193)	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

PHILIPPE LORIN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 6 Rue Eugène Thévenin
 25300 PONTARLIER

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont:

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

- Changements de méthodes :

Néant

- Informations complémentaires :

1 - Cf Annexe "Suivi des options comptables"

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : structure et composants	NEANT
- Agencements et aménagements	NEANT
- Matériel et outillage	NEANT
- Matériel de transport	NEANT
- Mobilier, matériel de bureau	NEANT

PHILIPPE LORIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
6 Rue Eugène Thévenin
25300 PONTARLIER

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Immobilisations incorporelles :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Si ce dernier est inférieur à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant, corrigée des plus values latentes sur les actifs de ces sociétés.

- Stocks :

Néant

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise à la clôture de l'exercice :

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			750 600			750 600
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			750 600			750 600
TOTAL				750 600			750 600

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES				
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	756 862	108 510	424 694	223 658
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 000	3 000		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	300	300		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		760 162	111 810	424 694	223 658
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		750 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2021		Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 862		6 862
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000		3 000
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	9 862		9 862

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Caution solidaire Mme Sylvie MARCHAL sur prêt CIC		45 000
Caution solidaire M.Gianni BRULE sur prêt CIC		198 000
Caution solidaire Nicolas GUERITE sur prêt CIC		45 000
Caution solidaire Marko CAGALJ sur prêt CIC		117 000
Caution solidaire ASMG FINANCES sur prêt CIC		375 000
		780 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		780 000
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2021
Emprunts	Nantissement de 450 parts sociales de la société AGEDIS	CIC	750 000	750 000
		TOTAL	750 000	750 000

Annexe libre

Etat exprimé en euros

SUIVI DES OPTIONS COMPTABLES

Dans le cadre de l'application des Règlements ANC n° 2014-03 et ANC n°2016-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises :

- 1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :

- Comptabilisation en charges de l'exercice.

- 2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :

- Entité non concernée.

- 3 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

- Entité non concernée.

- 4 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :

- Comptabilisation en charges.

- 5 Coûts de développement :

- Entité non concernée.

- 6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :

- Comptabilisation en charges.

- 7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :

- Entité non concernée.

- 8 Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions :

- Entité non concernée.